

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

28 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du dix-huit septembre deux mille vingt, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Emmanuelle RENAUD, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Valérie DREYFUS, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI, M. Dominique FOLLUT

Absents ayant donné pouvoir :

M. Bernard PAUGAM	donne procuration à	Mme Marie-Paule GAILLOCHET
M. Francis WETTA	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Anne-Sophie SIMON	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

03. Indemnités de fonction aux élus municipaux (articles L. 2123-20 à L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire rapporte :

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 16 juillet 2020, a, par délibération :

- FIXÉ l'enveloppe mensuelle brute et la répartition des indemnités à verser aux maire, adjoints et conseillers municipaux.

- MAJORÉ de 15 % les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.
- APPROUVE le tableau de répartition individuelle annexé à la délibération.

Depuis, Madame Monique MAISONNEUVE, Monsieur Aurélien BRUNETIERE et Madame Christel GAUTIER ont démissionné de leurs fonctions de Conseiller(ères) municipal(es) avec effet au 1er septembre 2020.

Ils ont été remplacés, au sein du Conseil municipal, respectivement par Monsieur Thierry BOUTIN, Madame Cyriane FOUQUET-HENRI et Monsieur Dominique FOLLUT selon les dispositions des articles L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales et L.270 du code électoral. Ayant accepté d'exercer leurs fonctions, ils sont devenus membres du conseil municipal à compter du 1^{er} septembre 2020.

Il convient donc de prendre acte du montant de leurs indemnités par application de la délibération du conseil municipal du 16 juillet et d'actualiser le tableau récapitulatif des indemnités de fonction des Elus.

DECISION

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACTUALISE** le tableau des indemnités des élus selon les dispositions fixées par le conseil municipal le 16 juillet 2020.
- **PREND ACTE** que cette nouvelle répartition prend effet au 1^{er} septembre 2020, date à laquelle les trois nouveaux élus sont devenus membres du conseil municipal.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 29 SEP. 2020
Et par publication le : 29 SEP. 2020

Extrait certifié conforme
Orvault, le 29 septembre 2020
Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE

RECAPITULATIF – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS		
Fonction	Nom	Montant de l'indemnité brute (valeur au 3 juillet 2020)
Maire	Jean-Sébastien GUITTON	3 400 €
Première adjointe	Dominique VIGNAUX	1 475 €
Adjoints	Lionel AUDION	1 268 €
	Marie-Paule GAILLOCHET	1 268 €
	Guillaume GUERINEAU	1 268 €
	Emmanuelle RENAUD	1 268 €
	Stéphane KERMARREC	1 268 €
	Armelle CHABIRAND	1 268 €
	Yann GUILLON	1 268 €
	Brigitte RAIMBAULT	1 268 €
	Christophe ANGOMARD	1 268 €
	Conseillers municipaux délégués (non membres NM)	Catherine LE TRIONNAIRE
Morvan DUPONT		400 €
Vincent BOILEAU		400 €
Conseillers municipaux délégués (Membres NM)	Anne-Sophie JUDALET	100 €
	Laurent DUBOST	100 €
Conseillers municipaux	Bernard PAUGAM	50 €
	Pierre ANNAIX	50 €
	Françoise NOBLET	50 €
	Dominique GOMEZ	50 €
	Valérie DREYFUS	50 €
	Stéphanie BELLANGER	50 €
	Linda PAYET	50 €
	Ronan GILLES	50 €
	Léa BESSIN	50 €
	Gilles BERREE	50 €
	Marylène JEGO	50 €
	Francis WETTA	50 €
	Sébastien ARROUET	50 €
	Anne-Sophie SIMON	50 €
	Jean-Jacques DERRIEN	50 €
	Maryse PIVAUT	50 €
	Thierry BOUTIN	50 €
Cyriane FOUQUET-HENRI	50 €	
Dominique FOLLUT	50 €	

